

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2585

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HANNAOUI Noureddine

Date de naissance : 24/07/1955

Adresse :

Tél. : 06 30 31 8885

Total des frais engagés : 7024,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30/11/2020

Nom et prénom du malade : HANNAOUI Abdelkader

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Stress et Neuro-psych

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e)

MUPRAS

15 DEC. 2020

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des honoraires
30/11/2023	3 N Day	1	40000	Dr Abdellah MAHOU Neuro-Dépatteur 38 Bd Rachidi, Casablanca Tél: 0522 47 60 11 Fax: 0522 7436

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
AL-AJALAK Haj Nasser Pharmacie Oued Sebaou - Casablanca Tél : 05-22-90-14-44 Fax : 05-22-90-14-45 E-mail : alajalak@casablanca.ma	30/11/2020	826,42

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
D				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

GlaxoSmithKline Maroc
 Aïn El Aouda
 Région de Rabat
 ID: 645646
 PPV : 239,00 DH
 6 118001 140800

الدكتور عبد الله مامو

Docteur Abdellah MAMO

NEURO - PSYCHIATRE
 D.U. D'Angers
 en expertise médicale
 Ex. attaché des Hôpitaux de Paris
 Médecin Expert auprès des Tribunaux



اختصاصي في الأمراض العقلية والنفسية
 حائز من جامعة أنجي على دبلوم
 الخبرة الطبية
 ملحق سابق بمستشفيات باريس
 طبيب محلف لدى المحاكم

GlaxoSmithKline Maroc
 Aïn El Aouda
 Région de Rabat
 ID: 645646
 PPV : 239,00 DH
 6 118001 140800

Casablanca, le 30.11.20 ضاء في

Dr Abdellah MAMO

239,00 - Lamictal 150: 1 0 1

130,00 - Ispenit 2: 2 15 0 2
- Zeran 200 mg ou Trizzen.
2 ip le mat

134,30 - Ispenit 2 2 0 2
81,90 -

PHARMACIE AL OUARD
 S. CHAKAKH Nasser
 Docteur en Pharmacie
 55, AV. Oued Sebou - Casablanca
 Tel: 05 22 47 60 00 / 45
 Fax: 05 22 47 60 00
 SABDANCA
 000057

LOT : 201069
 HT AV : 07/2022
 PPV : 134,30DH

Dr. Abdellah MAMO
 Neuro-psychiatre
 33, Bd. Rachidi - Casablanca
 Tél. : 05 22 47 60 00 / 10

Durée de Traitement

R.D.V. le